



ACTUALI

Journal interne de l'Union internationale des télécommunications

4
2001

09-04-01



2-6 __ Forum mondial des politiques de télécommunication

6 __ La gestion des carrières

7-8 __ ITU Staff 2001 IAG Organizing Committee visits Alicante

9-10 __ International Women's Day 2001

10 __ UNFCU

11 __ What's in a title? Well a heck of a lot, actually!

12 __ Egalité de traitement entre les hommes et les femmes

13 __ Nouvelles de la section des anciens fonctionnaires de l'UIT

14-15 __ Collections d'art de l'UIT

15 __ Organisation de la distribution du courrier interne à l'UIT

16 __ Mouvements de personnel





Le Forum mondial des politiques de télécommunication de l'UIT s'achève sur un consensus:

La téléphonie IP doit aller de l'avant

Le troisième Forum mondial des politiques de télécommunication s'est terminé le 9 mars 2001 après une session de trois jours, par l'adoption de quatre «Avis» qui traduisent l'interprétation commune par les gouvernements et le secteur privé de ce qu'est la téléphonie sur les protocoles Internet (téléphonie IP).

Les Avis font ressortir les vues partagées par les participants selon lesquels:

- le déploiement de réseaux et d'applications IP est potentiellement utile aux utilisateurs, aux industries et à l'économie dans son ensemble, car il favorise l'innovation technique et commerciale ainsi que la diversité et la croissance au sein de l'économie;
- la téléphonie IP et les autres applications IP peuvent constituer une bonne occasion pour tous les pays de s'adapter à la convergence des technologies et de l'information et de développer leurs réseaux afin d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'une gamme élargie de capacités de communication modernes;
- la souplesse des technologies IP contribuera à l'intégration des réseaux téléphoniques et de données, de sorte que les fournisseurs pourront tirer parti des synergies et de possibles réductions de coût

qui leur permettront d'offrir de nouveaux services et applications novateurs;

- les systèmes hertziens mobiles devraient évoluer vers la mise en place d'une architecture IP permettant de fournir des services intégrés de téléphonie, de données et multimédias, ainsi que l'accès à l'Internet;
- s'il est vrai que la téléphonie IP peut avoir un effet négatif sur les recettes de la téléphonie obtenues par un certain nombre d'opérateurs de télécommunication, en particulier dans certains pays en développement, il pourrait aussi en résulter un gain sur le plan des recettes pour d'autres opérateurs et fournisseurs de services de télécommunication.

Dans ses remarques liminaires, Yoshio Utsumi, Secrétaire général de l'UIT, a donné le ton en posant trois questions essentielles :

«Pourquoi aurions-nous besoin d'un nouveau réseau pour transmettre les communications téléphoniques alors que nous en avons déjà un – le réseau téléphonique public commuté (RTPC) – qui fait très bien l'affaire? Que signifie la téléphonie IP pour les pays en développement? Pourquoi tout ce bruit autour d'une nouvelle technologie qui assure ce qui correspond pour l'essentiel à un service déjà ancien?»

Comme réponse à ces questions, M. Utsumi a souligné un certain nombre de points fondamentaux qui ressortaient de ses consultations avec les gouvernements et le secteur privé:

- Les réseaux IP sont clairement une nouvelle chance pour les Membres de l'Union et constituent déjà un élément important du nouvel environnement commercial en termes de volume de trafic acheminé et de niveau d'investissements engagés.
- D'un point de vue technique, les réseaux IP promettent de fournir des services de télécommunication et de nouvelles applications multimédias qui permettront de combiner signaux vocaux et données. La technologie IP pourrait très bien devenir la plateforme unificatrice pour les nouveaux réseaux mis en convergence.
- D'un point de vue économique, le recours à des réseaux IP promet de faire baisser les prix facturés aux consommateurs et le coût de l'entrée des opérateurs sur le marché, notamment pour les communications longue distance et les communications internationales.
- D'un point de vue réglementaire, le développement de la téléphonie IP oblige à réévaluer les réglementations actuelles des télécommunications qui devront

IP Telephony : the conveyance of voice, fax and related services, partially or wholly, over packet-switched IP-based networks

peut-être être revues compte tenu des possibilités que cette nouvelle technologie ouvre et des défis qu'elle pose.

- La téléphonie IP crée un dilemme pour les pays en

développement: d'un côté elle offre des prix moins élevés et des coûts plus faibles mais elle risque également de saper la structure tarifaire de l'opérateur historique des télécommunications publiques. La transition vers des réseaux IP implique également de relever d'importants défis au plan du développement des ressources humaines.

Dans ses remarques liminaires, le Président du Forum, M. Anthony S.K. Wong, Directeur général du Bureau de l'autorité des télécommunications de la Région administrative spéciale de Hongkong, a déclaré: «La téléphonie IP n'est pas seulement une nouvelle tendance; il s'agit d'une tendance inévitable qui sera dominée par les communications vocales. Les pays qui se montrent sceptiques à son égard devraient plutôt adopter une approche ouverte et reconnaître l'effet positif que la téléphonie IP a sur le développement de l'infrastructure des télécommunications et trouver dans un esprit pragmatique les moyens de résoudre les difficultés qu'elle peut engendrer». Il a en outre fait valoir que «rejeter l'idée de but en blanc ne ferait qu'approfondir le fossé numérique».

Le débat

Tout au long du Forum, le débat s'est centré sur deux grandes questions: est-il possible de prouver que la téléphonie IP coûterait à la longue moins cher que les réseaux commutés et faut-il appliquer un régime réglementaire à la téléphonie IP et, dans l'affirma-

tive, de quelle manière et à quel moment?

La discussion sur la question de savoir si les réseaux IP étaient effectivement moins coûteux que les réseaux commutés a abouti clairement à la conclusion que tout dépendait d'un certain nombre de facteurs: état de l'infrastructure actuelle des réseaux, services à fournir, accès à la technologie IP et disponibilité de connaissances techniques permettant de déployer cette technologie.

L'absence, dans la téléphonie IP, de garanties quant à la qualité du service a été considérée comme un point important par certaines instances de réglementation des télécommunications représentées au Forum, dans la mesure particulièrement où plusieurs de ces instances sont légalement tenues de réglementer la qualité des services vocaux fournis dans leurs pays respectifs. D'autres questions ont suscité des différences d'opinion, notamment l'interconnexion et la facturation dans un environnement IP.

Le débat a également porté sur l'importance des objectifs des politiques publiques et des considérations de sécurité dans le domaine des télécommunications. Il a été souligné qu'on ne saurait les ignorer dans le passage aux nouvelles technologies. Ont notamment été évoqués: le droit aux appels d'urgence gratuits, le financement du service universel, la portabilité des numéros, la liberté de choisir l'exploitant, la confidentialité, les annuaires publics et l'identification des appels malveillants.

Les Avis

L'**Avis A** est une déclaration de politique générale reprenant le point de vue partagé par les Membres de l'UIT sur:

- les incidences générales de la téléphonie IP sur les politiques et les réglementations appliquées par



les Membres de l'UIT en matière de télécommunication;

- les incidences de la téléphonie IP sur les pays en développement, notamment en ce qui concerne les politiques et les cadres réglementaires ainsi que les questions techniques et économiques; et
- l'effet de la téléphonie IP sur les activités des Membres des Secteurs de l'UIT, notamment en ce qui concerne les obstacles financiers à surmonter et les débouchés commerciaux qu'elle ouvre.

L'**Avis B** traite de la manière dont les Membres de l'UIT peuvent s'aider les uns les autres. Y sont définies les séries de mesures leur permettant de coopérer en vue de s'adapter aux changements dus à l'apparition de la téléphonie IP. Ces mesures comprennent notamment l'analyse de la situation actuelle, par exemple sous forme d'études de cas et d'ateliers régionaux et une aide permettant aux membres de procéder à des études coût-bénéfice dans le souci de planifier des investissements dans des réseaux convergents de télécommunication et de transmission de données sur des plates-formes IP.

L'**Avis C** traite du développement des ressources humaines et énonce des mesures tendant à aider les Etats Membres et les Membres des Secteurs à relever les défis que représentent les nouvelles technologies de télécommunication telles que la téléphonie IP, particulièrement la pénurie de personnel qualifié qui appelle un effort de formation et le transfert de technologies.

L'**Avis D**, pour l'essentiel, établit à l'intention de l'UIT un programme de travail comprenant des études fondamentales tendant à faciliter la transition vers les réseaux IP. D'autres études sont envisagées, notamment l'identification des éléments de coût de la connectivité internationale IP en ce qui

concerne l'introduction de la «téléphonie IP» et la compatibilité ainsi que l'interopérabilité entre les réseaux IP et les réseaux commutés publics.

Pour le texte intégral des quatre Avis, se référer à:

<http://www.itu.int/newsroom/wtpf/Opinions.html>

La téléphonie IP: l'acheminement partiel ou total des signaux vocaux, de télécopie, etc., par des réseaux IP à commutation par paquets



Dear Colleagues,

I am writing to thank all the staff members for the success of the World Telecommunication Policy Forum on IP Telephony, held from 6-9 March in the CICC. I know that an event like this requires teamwork from many people: in the preparation of materials, in the smooth running of the meeting and in the follow-up.

I believe that the successful conclusion of the Forum shows that ITU can truly provide a forum for the discussion of Internet policy issues, as well as our more traditional telecommunications domain. This is important for the credibility of ITU in the future converging marketplace. The topic also introduced several new players to ITU, and hopefully several new Sector Members in the longer term. The success of the WTPF was also due, in no small measure, to the efficient preparatory process and to the skill of the chairman, Anthony Wong, from OFTA Hongkong SAR.

Looking ahead, I foresee that IP Telephony, and the transition to IP-based networks, will become key topics for each of the Sectors. We now have a mandate from the membership to continue working in this area. Let us not miss this opportunity.

Yoshio Utsumi
21 March 2001

Policy Forum on IP Telephony brings new players to ITU

At the conclusion of the World Telecommunication Policy Forum, which took place in the CICC between 6 and 9 March, the permanent representative of Syria extended an invitation to host an ITU regional workshop in Damascus on IP Telephony with one of its aims being «to facilitate the introduction of IP Telephony on a global basis». Could such a thing have happened five years ago? Would it even have been imaginable nine months ago when

one member of the ITU Council, in choosing this topic, asked ITU to «put out the fire!»?

Times change, and sometimes the speed of the changes takes

even seasoned ITU-watchers by surprise. But, of course, the devil is in the details. For instance, one of the areas of dispute that was left largely unresolved is how exactly the different sub-species of IP Telephony might be categorized. Some Member States, and especially IP Telephony Service Providers, would prefer to avoid definitions, fearing that this is a first step towards regulating certain bits of the industry. Other Member States, particularly among developing countries, would like the ITU-T sector to start work on producing precise definitions, so that they can remove loopholes from their existing regulatory frameworks (e.g. by banning Internet Telephony but encouraging development of IP-based networks). Ironically, the country case studies that had been carried

out showed a number of examples of where clear definitions had actually served to increase the level of competition (e.g. Hungary) and where lack of definition had led to regulatory confusion and legal disputes (e.g. Colombia). So maybe this is an area where positions will shift in the future.

But what actually happened at the meeting? The first day, the information session on 6 March, was probably the most interesting, as it comprised presentations on topics such as IP-based technology and market dynamics and discussion panels on country experiences and policy issues. The Forum itself began very quietly with the election of Mr Anthony Wong as chairman and formal presentations from the Secretary-General as well as Ministers from Sweden and Russia, the Secretary

La telefonía IP: la prestación de servicios de transmisión vocal, facsímil y servicios conexos, total o parcialmente por redes basadas en IP con conmutación de paquetes

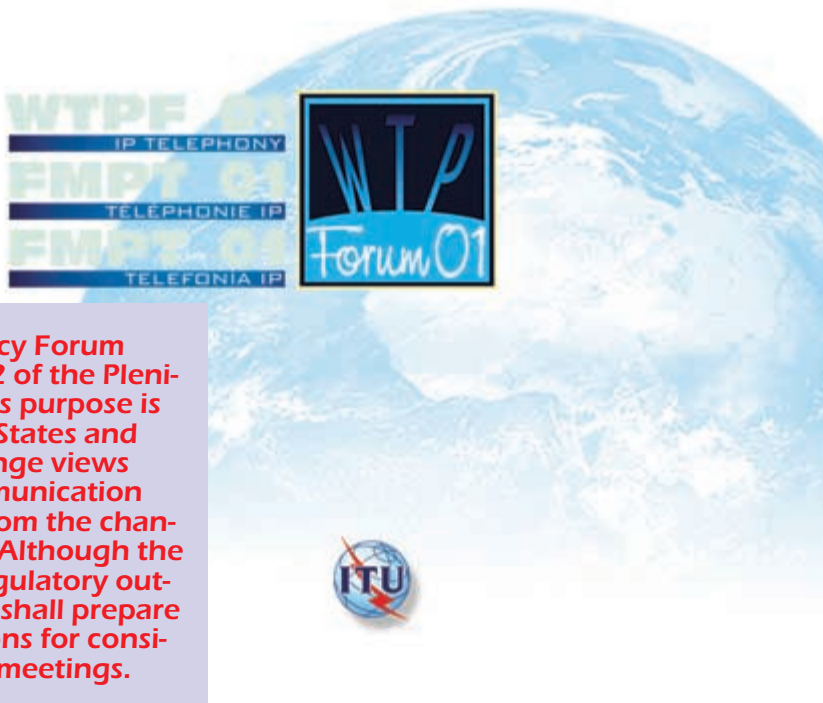
of State from Mauritania and a private sector representative from Genuity. The attempt by Syria to introduce a new opinion on «essential studies to be carried out» that had not been part of the Secretary-General's report (in theory, the sole working document of the Forum) raised some concerns. But it received support from other Arab States and was ultimately accepted as a Forum output, albeit in heavily modified form. Discussion of the Secretary-General's report was polite and informative and it was only as attention switched to the Opinions on Thursday afternoon that debate start to heat up. Drafting groups started work shortly after the conclusion of the meeting and continued until 11 p.m.

With usual CONF efficiency, the revised Opinions were available in three languages in pigeonholes by 9 a.m. the following morning, but the drafting work was not finished and a drafting group led by Richard Thwaites worked throughout the lunch-hour. With no compromise yet in sight, Tony Wong worked behind the scenes to bring together Syria and the United States to forge a compromise. Mr Kisrawi agreed to drop the «bypass» word in return for keeping in text relating to essential studies on issues like traffic identification and Internet cost sharing. Although tension was running high by this time, some humour managed to creep in. For instance, an insistence by Indo-

nesia that a reference to «soft loans» be kept in was met by refusal from the United States and others. Eventually, a compromise was hammered out whereby the phrase was replaced with «attractive, flexible, low-interest, long-term loan arrangements» – a mouthful in anyone's language. The fact that this issue has nothing whatsoever to do with IP Telephony was neither here nor there. One of the more interesting aspects of the debate for neutrals (and, of course, ITU staff members are unfailingly neutral!) was how different issues provoked different divisions among our membership. While the issue of definitions separated liberal (no definition)

Plus de 750 personnes ont participé au Forum dont plus de 15 ministres des télécommunications. Elles représentaient 120 Etats Membres dont 25 pays les moins avancés et quelque 100 entreprises privées.

from monopoly (clear definition) markets, the issue of technology neutrality divided the United States (against it) and Europe (for it). Similarly, while the issue of Internet cost sharing divided Asia (in favour of studying the issue)



The ITU World Telecommunication Policy Forum (WTPF) was established by Resolution 2 of the Plenary Conference (Kyoto, 1994). Its purpose is to provide a forum where ITU Member States and Sector Members can discuss and exchange views and information on emerging telecommunication policy and regulatory matters arising from the changing telecommunication environment. Although the WTPF shall not produce prescriptive regulatory outcomes or outputs with binding force, it shall prepare reports and, where appropriate, Opinions for consideration by Members and relevant ITU meetings.

from North America (against it), on other issues, such as numbering and addressing (or ENUM¹, to use a technical term), Asia and Europe were united in not wanting to open up the issue whereas some Europeans, especially the French, would prefer to do so.

So, finally, what did the Forum

achieve? The four Opinions set out a shared vision among ITU policy-makers of what IP Telephony means for ITU Member States, as well as a work programme for the Sectors. But perhaps the real achievement lies in the fact that the Forum brought many new players to ITU to discuss a topic

that, only a few years ago, might have been regarded as heresy. The Policy Forum represented a step forward in the long-term process to make sure that ITU remains relevant in the telecommunication environment of the 21st Century.

Tim Kelly
SG/SPU



Pour en savoir plus: <http://web.itu.int/newsroom/wtspf>

¹ENUM is one of those frustrating acronyms that don't actually spell anything. The term comes from the name of the Internet Engineering Task Force working group on interworking of so-called E.164 telephone numbers (e.g. +41 22 730 5111) and Internet domain names and addresses (e.g. Info@itu.int). For better or worse, ITU-T Study Group 2 appears to be on a collision course with the US, so expect some ENUM-inspired fireworks in TSAG.

■ La gestion des carrières

La création d'une Division du Développement des Ressources Humaines au sein du Département du Personnel de l'UIT a amené de nombreux membres du personnel à nous faire part de leurs attentes et de leurs espoirs. De ces premiers contacts il ressort que tout le monde ne partage pas la même façon de voir les choses et qu'il est nécessaire de préciser ce que nous entendons faire dans le cadre qui nous est imparti.

Au cours des dernières années, la façon de concevoir une carrière a largement évolué. Il n'y a pas si longtemps, pour un employeur la norme consistait à fournir le maximum de sécurité aux membres du personnel dans un cadre stable et bien défini. Les choses n'évoluaient que très lentement et à peu près tout le monde

pouvait s'adapter sans trop de mal. L'ancienneté était donc une valeur dominante et la structure de rémunération permettait à tout un chacun d'améliorer sa situation personnelle au fur et à mesure que le temps passait.

De nos jours, les attentes ne sont plus les mêmes. Les choses évoluent très vite et d'une manière parfois imprévisible. Les qualifications requises pour effectuer une tâche donnée peuvent changer très rapidement et il est devenu indispensable de se tenir constamment à jour et de se former continuellement sous peine de devenir improductif à plus ou moins brève échéance. De plus, les contraintes budgétaires font qu'il est de plus en plus difficile de garder des personnes dont la contribution ne correspond plus aux nouveaux

objectifs de l'Organisation.

Le premier rôle d'une unité de gestion des carrières est donc de tenter de définir quels sont les besoins futurs de l'UIT est de fournir au personnel en place les moyens de s'adapter aux changements anticipés. Le deuxième rôle est d'identifier les membres du personnel ayant un fort potentiel de développement et de leur fournir les outils qui leur permettront d'acquérir de nouvelles compétences bénéfiques pour l'Organisation.

Il va de soi qu'il n'est pas possible d'entrer dans les détails dans le cadre d'un article aussi court, mais nous nous proposons de le faire dans une série qui sera régulièrement publiée dans *ActualUIT*.

Michel Rolland
SG/PE

■ ITU Staff 2001 IAG Organizing Committee visits Alicante

The visit of the 2001 UN Inter-Agency Games Organizing Committee to Alicante from 7 to 11 March was very successful. On this occasion, our delegation was made up of six people, aided by Mr De Arcenegui, Director of the Spanish Tourist Office in Geneva:

(from left to right)

- Mr Alfredo Ponce, Chief, Hotel Accommodation
- Mr Philippe Capitaine, Telecommunication Expert and ITU Promotions
- Mr Claude Truffaz, Chief, Sports Organizer
- Ms Rose Ricciardi, Vice President, UN Inter-Agency Games Organizing Committee
- Mr João Cordeiro, President, ITU Staff Council
- Mr Leroy Brown, President, Geneva Inter-Organizational Sports Commission



Telecommunications and Sport

Many years ago, a man named Pheidippides ran from Marathon to Athens to deliver news of a battle won; sadly, he came to an untimely end. Unwittingly, however, he left us with the first recorded link between what was then telecommunications and what is now sport. We've come a long way since then.

Nowadays, telecommunications have become so much a part of our existence that we tend to take them for granted, if we notice them at all. But in fact there is no facet of modern life, no human undertaking, that has not been dramatically improved by developments in telecommunications.

Our own Inter-Agency Games – no matter how simple and modest they may seem when compared to events such as the Olympics, broadcast live worldwide – have been organized making full use of telecommunication technology to make the task faster, easier, more reliable and more efficient. Imagine trying to organize an

event as important as this – drawing up schedules, arranging travel, coordinating hotel reservations, reserving sports facilities, planning the Gala for well over 1000 people coming from over half the globe – without being able to rely on telephones, both mobile and fixed, fax, e-mail, video transmission or computers.

The International Telecommunication Union is involved in all aspects of telecommunications, from aiding development to setting standards, and establishing rules and guidelines for use of the radio-frequency spectrum. In the incredibly fast-moving world of telecommunications – as the time frame from conception to implementation shrinks dramatically, while availability and use expand equally quickly – ITU is the forum in which agreements and conventions are worked out to preserve order and ensure the smooth interfacing of telecommunications development at a global level. Needs across the globe are vastly

different, and ITU is called upon to address the often conflicting demands of the developed and developing worlds. In addition, different aspects of the telecommunications field are in fact limited natural resources, and ITU plays a key role in ensuring that their use is as equitable as possible, so that more of the world's population can benefit.

Telecommunications have broadened the human experience and have helped people to benefit from improvements in other fields – science, medicine, education – in bettering their lives, and the International Telecommunication Union plays a major role in this beneficial process. And yes, telecommunications have also helped us to organize our Inter-Agency Games, so that we may enjoy ourselves and carry on the spirit in which they were first created.

We no longer have to send a runner, we can run for pleasure.

Yoshio Utsumi

The Committee visited the sports facilities and agreed on the details of the various ceremonies planned for the Games. We also negotiated our requirements with Alicante's team of Sports and Transport officials, as well as with representatives from the Mayor's office.

An official press conference was held at the Mayor's office to sign the Agreement between the Inter-Organizational Sports Commission of Geneva, represented by Mr Brown, and the City of Alicante, represented by the Honorable Mayor Luis Díaz Alperi. At



Gentleman's Agreement: Mayor Alperi and Mr Brown

the press conference, Mr Brown gave a presentation about the ITU staff, and Mr Capitaine gave a presentation on ITU. UNIAG, Mr Cordeiro represented



“Saluda”

Supone para mí un gran honor, como alcalde de Alicante, acoger en esta ciudad a los numerosos asistentes a estos magníficos Juegos Interorganizaciones de las Naciones Unidas. Sin duda se trata de una interesante iniciativa de carácter deportivo, al tiempo que una oportunidad para que los participantes entablen relaciones de compañerismo y amistad, aprovechando su encuentro en una ciudad que, por su propia naturaleza, invita al ocio y al esparcimiento.



El Alcaldede Alicante

Ante todo quisiera transmitir mi más sincera felicitación a la delegación encargada de la organización de este importante evento deportivo, porque con su esfuerzo y dedicación, el éxito está garantizado de antemano a pesar de la complejidad que supone coordinar a de las organizaciones internacionales del sistema de la Naciones Unidas más de un millar de funcionarios participantes en sus múltiples disciplinas deportivas. Para ellos va también dirigido mi especial saludo, con el deseo de que sus resultados sean los esperados y disfruten al máximo de su estancia en nuestra ciudad.

Alicante, como ciudad costera de servicios, mediterránea, con un clima excepcional y una cuidada calidad de vida, está acostumbrada a recibir visitantes de todas partes del mundo. Nuestras gentes, además, se caracterizan por su talante abierto y acogedor. Espero que durante los días de celebración de estos Juegos, podáis llevaros de esta ciudad y de sus gentes, el mejor de los recuerdos. Enhorabuena.

Luis Díaz Alperi



International Women's Day 2001

On this year's International Women's Day, 8 March 2001, ITU's Room B transformed itself into an exciting cultural venue with the three-woman group, Tiharea, performing songs and dances from their home country, Madagascar. They gave us an insight into the women's situation in Madagascar and a very expressive manifestation of how women still live in that country. Their vibrant music and personalities encouraged the spectators, who filled the room to the brim with standing places in the two open

doors, to not only sing along but also clap along and vibrate with the music and with Tiharea. What was just as impressive was that, for the first time, the manifestation was a truly cooperative effort put together by the Group on Gender Issues but

financed through contributions from all three Sectors, the General Secretariat and the Staff Council. The atmosphere continued after the show with the reception which was, perhaps, too well attended and certainly beyond the expectation of the organizers. On offer was Afri-



can food amidst the art work which the ITU Art Club had very gracefully prepared and exhibited for the pleasure of the attendees. The exhibition was an important contribution to IWD, with its portrayal of women, both in ITU and throughout the world.



doors, to not only sing along but also clap along and vibrate with the music and with Tiharea. What was just as impressive was that, for the first time, the manifestation was a truly cooperative effort put together by the Group on Gender Issues but

Our heartfelt thanks go to all of those who participated in the preparations, and to all colleagues who came and shared in this particularly delightful celebration of IWD 2001.

Hanne Laugesen
for the Group on Gender Issues



■ 'Serving the People Who Serve the World'



de gauche à droite:
Mr Michael J. Connery Jr., President and CEO, UNFCU
Mr Hamid Radjy, Chief, Common Services Department, ITU
Mr Joseph Toochin, Chairman, UNFCU

Officials from ITU and the United Nations Federal Credit Union (UNFCU) gathered today for the inauguration of the new UNFCU Liaison Representative Office in the ITU Varembe building. Cutting the ceremonial ribbon were Mr Hamid Radjy, Chief, ITU Common Services Department, and Mr Joseph Toochin, Chairman of the Board from UNFCU. Mr Michael J. Connery, Jr., UNFCU President and CEO, assisted with the ribbon-cutting ceremony.

In his opening remarks, Mr Toochin expressed UNFCU's appreciation to «all at ITU who have participated in the realization of these wonderful facilities.» He added, «we are most grateful to ITU for all the help and support for bringing us to this wonderful

day. We look forward to serving the people who serve the world.» Mr Radjy, who participated on behalf of Secretary-General Yoshio Utsumi, said that «this collaboration was just the beginning of a long and fruitful relationship between ITU and UNFCU.»

UNFCU, a member-owned financial service cooperative, was chartered in 1947 to serve United Nations employees working in New York. More than 50 years later, UNFCU today serves over 43,000 employees, retirees and family members of the UN and its affiliated agencies worldwide. As a not-for-profit organization, UNFCU offers higher dividends on savings, lower rates on loans, and minimal or no fees. In addition to its two Liaison Representative

Offices in Geneva, Switzerland, and one Liaison Representative Office in Vienna, Austria, UNFCU has two New York branches located in 2 UN Plaza and the Secretariat Building.

UNFCU Contacts:

- Tim Challen, Member Service Representative, Geneva Liaison Representative Office
Telephone + 41 22 730 6270
- Khalid Gherzeddine, Branch Manager, Geneva Liaison Representative Office
Telephone + 41 22 730 6272
- Anna M. Bertacchi, Public Relations/Special Events Specialist, New York Corporate Office
Telephone +1 (212) 338-8100 extension 5142

■ What's in a title? Well a heck of a lot, actually!

What may look like a small detail can sometimes matter a great deal, as we all too often experience. Such as the freedom to use the title *Ms* rather than *Mrs* or *Miss*, and thus free ourselves from being labelled as married or unmarried. Why should it make any difference? Well, the fact is, it does. But unlike for women, there

have never been any cultural, traditional or social reasons for men to have their marital status defined in their title! At least women ought to have the right to choose.

But why do we still not propose this free choice in ITU? The ITU personnel forms and telephone lists are a prime example of where

this lack of choice highlights what might be thought of as a small detail but which, as we all know, can often colour and seriously affect professional interaction. I believe 'free choice' for women should be introduced so that women in ITU can decide whether they wish to be called Miss, Mrs or simply Ms.

Grace Petrin, BR Contact, GGI

MONSIEUR: n. m. 1314 Composé de **mon** et **sieur**. Titre donné autrefois aux hommes de condition assez élevée (nobles ou bourgeois). Dans son sens moderne, titre donné aux hommes de toute condition.

MADAME: n. f. XII^e s. du latin **domina**, maîtresse, femme noble en ancien français, femme mariée d'une certaine condition depuis le XVII^e s. Dans son sens moderne, titre qui est donné à toute femme qui est ou a été mariée. Titre donné par respect à certaines femmes, mariées ou non.

MADemoiselle: n. f. XV^e s, de **ma** et **demoiselle**: anciennement, appellation des femmes non titrées, mariées ou non. Dans son sens moderne, titre donné aux jeunes filles et aux femmes (présumées) célibataires. «L'incertitude où j'étais s'il fallait lui dire madame ou mademoiselle me fit rougir» (Proust).

Mr: noun, abbreviation of Mister, weakened form of **Master** (Middle English: Maister), 1551; pl. Messrs (abbreviation of French Messieurs). Used as a conventional title of courtesy before a man's name.

Mrs: noun, originally an abbreviation of **Mistress** (Middle English, from old French Maistresse), 1582; pl. same or Mesdames. Used as a conventional title of courtesy before the name of a married or widowed woman.

Miss: noun, abbreviation of **Mistress**, 1666; pl. Mesdemoiselles. Used as a conventional title of courtesy before the name of an unmarried woman.

Ms: noun, probably a blend of Mrs and Miss, 1950s; pl. same. Used as a conventional title of courtesy before a woman's name, when her marital status is unknown or irrelevant. In modern times, employed in preference to Mrs or Miss as the feminine equivalent of Mr, in order to avoid reference to marital status and thus ensure gender parity in language.

SEÑOR: (Del lat. senior, -oris) Término de cortesía que se aplica a cualquier hombre, aunque sea de igual o inferior condición.

SEÑORA: Término de cortesía que se aplica a una mujer, aunque sea de igual o inferior condición, y especialmente a la casada o viuda.

SEÑORITA: Término de cortesía que se aplica a la mujer soltera.

Note de la rédaction:

L'interpellation de Mme Petrin ne restera pas sans réponse. Les départements des Services communs et du Personnel étudiant actuellement la question et sont à la recherche d'une solution satisfaisante. Faites nous également part de votre avis: actualuit@itu.int



Club de peinture artistique de l'UIT
a le plaisir de vous annoncer
l'exposition d'aquarelles de
Mme Edith Dos Santos,
animatrice de nos cours d'aquarelles,
qui se tiendra du 4 au 18 mai 2001
dans le bâtiment Montbrillant (niveau entrée)

■ L'égalité de traitement entre les hommes et les femmes vue par le Tribunal administratif de l'OIT

Bien que le nombre de cas soumis au Tribunal administratif de l'OIT (TAOIT) portant sur le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes soit relativement peu élevé, les jugements prononcés par ce Tribunal en la matière ont permis de tirer malgré tout quelques enseignements fondamentaux pour l'application de ce principe d'égalité, et de son principe corollaire, celui de la non-discrimination entre les femmes et les hommes.

En guère plus de six jugements, le TAOIT a été amené à exercer son contrôle sur deux types de décisions prises par les organisations concernées: la prise en compte, d'une part du sexe dans la détermination du statut administratif d'un fonctionnaire, et, d'autre part, dans les décisions de nomination ou de promotion.

En fait, il convient d'abord de noter que le Tribunal administratif n'a été saisi que très tardivement de requêtes ayant trait à ces principes, alors même que les premiers textes adoptés par les organes du régime commun des Nations Unies sont antérieurs de plusieurs années. C'est en effet en 1970 que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Résolution 2715 (XXV) «Accès des femmes qualifiées à des postes de rang élevé et à des postes d'administrateur dans les Secrétariats des organismes des Nations Unies», alors que le premier jugement prononcé par le TAOIT sur ces questions ne date que de 1978.

Dans un premier temps donc, le Tribunal s'est intéressé à la prise en compte du sexe pour la détermination de la situation administrative d'un fonctionnaire ou de la nature des droits qui résultent pour lui ou elle des textes statu-

taires ou réglementaires. Dans un jugement prononcé en 1978 dans une affaire opposant l'Institut international des brevets à l'une de ses fonctionnaires (Jugement 344, Affaire Callewaert-Haezebrouck N° 2 v. IIB, 8.05.1978), le Tribunal édicte un principe fondamental qui l'amènera à sanctionner l'organisation. La requérante s'attaque en l'occurrence à un article du Statut du personnel dont la rédaction a pour effet de l'exclure de son champ d'application. Cet article prévoyait en effet que l'affiliation au système d'assurance maladie fourni par l'organisation «s'applique à l'agent, à l'épouse et aux enfants de moins de 21 ans ...». Conséquence, cette dame ne peut, selon l'organisation, s'en prévaloir pour obtenir l'affiliation de son époux.

Le Tribunal ne limitera pas son contrôle à celui de la légalité de la décision au regard du texte en vigueur, il va exercer un contrôle de légalité du texte lui-même, un quasi-contrôle de constitutionnalité, pour établir que «une telle discrimination est contraire aux principes généraux du droit, et notamment de la fonction publique internationale; et le tribunal ne peut, dès lors, faire application d'un texte qui établit cette discrimination».

Ainsi, ce jugement est novateur à deux égards. Non seulement le Tribunal se prononce sur le caractère discriminatoire d'une disposition statutaire d'une organisation, mais il se base sur cette conclusion pour refuser à l'organisation l'application de cette disposition alors même que celle-ci fait partie intégrante du corpus juridique de l'organisation.

Dans un jugement ultérieur, (N° 978, Affaire Meyler v. UNESCO,

27.06.1989), le TAOIT confirme cette jurisprudence en précisant qu'un texte jugé illégal en raison de son caractère discriminatoire ne peut avoir un caractère obligatoire. Le Tribunal ajoutera, dans le cas d'espèce, que «l'organisation ne saurait se prévaloir valablement de l'acquiescement à une discrimination et un fonctionnaire féminin peut à tout moment protester contre un traitement discriminatoire».

Pour les décisions de nomination et de promotion, le TAOIT a également exercé un contrôle sur les conditions d'application des objectifs affirmés par la plupart des organisations en matière d'accès des femmes à des postes de responsabilités, par le biais du concours ou par promotion, que ces objectifs aient été ou non cristallisés dans un texte statutaire ou réglementaire.

Le principe général régissant le choix des fonctionnaires, lors d'une nomination ou d'une promotion, est, dans la plupart des organisations, posé en des termes équivalents à ceux de l'article 4.7 du Statut du personnel de l'UIT: «Le choix des fonctionnaires se fait sans distinction de race, de sexe ou de religion». Toutefois, parallèlement à ce principe, les organisations ont adopté des politiques visant à promouvoir l'accès des femmes à certaines catégories d'emploi, voire à instaurer la parité entre les femmes et les hommes dans ces catégories. Parmi les divers instruments au service de ces politiques figure le principe selon lequel, sous réserve qu'elles possèdent des qualifications et compétences au moins égales à celles des autres candidats, l'organisation accorde la préférence aux candidates féminines.

En soumettant la mise en œuvre de ces politiques à son contrôle, le Tribunal a réaffirmé que la condition d'égalité de qualifications et compétences égales est une condition sine qua non de l'exercice de cette préférence. Selon les juges, «une promotion qui serait fondée exclusivement ou même principalement sur le sexe des candidats serait donc certainement illégale» (Jugement 1355, Affaire Suprpto v. UPU, 13.07.1994). S'agissant d'une nomination, il ne saurait non plus être reproché à une administration d'avoir méconnu les objectifs d'amélioration de la situation des femmes au sein de l'organisation, même soutenus par des textes adoptés par des organes suprêmes tels que l'Assemblée générale des Nations Unies, lorsque, la condition de base de l'égalité de qualification n'étant pas satisfaite, elle refuse de sélectionner une femme pour un poste en raison de cette seule qualité de genre (Jugement Sala v. UIT, 6 juillet 1995). Le Secrétaire général ne saurait se prévaloir de sa seule autorité pour imposer une telle décision.

Dans un très récent jugement (Jugement 2004, Affaire Matthews v. OMS, 31 janvier 2001), le Tribunal administratif a condamné l'organisation concernée en annulant la nomination d'une candidate féminine, le Tribunal ayant conclu que cette nomination était le résultat de la seule application d'un quota. Le Tribunal a souligné «qu'il n'y a rien de condamnable à adopter une politique visant à instaurer la parité hommes/femmes. Depuis trop longtemps en effet, comme les statistiques le démontrent, les femmes sont victimes d'une discrimination dans les postes de rang supérieur. Mais on ne peut mettre en œuvre cette politique par la voie de quotas et en procédant à une discrimination à rebours, autrement dit, en nommant – à certains postes – des femmes moins qualifiées que des hommes. [...] Cette politique peut être mise en œuvre par d'autres moyens, notamment en encourageant les femmes qualifiées à briguer des postes de haute responsabilité et en veillant à ce que les pratiques sur le lieu de travail ne les découragent pas de postuler. Il n'en demeure

pas moins que le critère décisif doit toujours être la supériorité des compétences de la personne nommée».

A l'inverse, le Tribunal avait affirmé (Jugement 1706, Affaire Broere-Moore v. ONUDI, 29.01.1998) que la proclamation d'un principe de préférence suppose que, à qualifications au moins égales, les candidates féminines soient en mesure de se prévaloir de ce principe. Simplement dit, ce principe doit être effectif et ne pas rester lettre morte. Le fait pour l'organisation de dénier à une candidate un droit à la préférence constitue une violation de ses droits en tant que candidate pouvant justifier la condamnation par le TAOIT.

A travers ces quelques jugements, dont on remarquera que, sur ce sujet au moins, la jurisprudence du TAOIT est dans la même ligne que celle du Tribunal administratif des Nations Unies, une jurisprudence a été établie dont l'objectif est de garantir que la mise en œuvre d'une politique qui vise à établir l'égalité de traitement soit assurée, c'est la moindre des choses, de manière équitable.

Eric Dalhen
SG/PE

■ Nouvelles de la section des anciens fonctionnaires de l'UIT

Sous ce titre, les lecteurs d'*ActualUIT* ont maintenant pris l'habitude d'entendre parler de notre section et pour certains de s'y intéresser, ce dont nous les en remercions.

C'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'enregistrer plusieurs demandes, suite à l'offre que nous avons faite dans le dernier numéro d'*ActualUIT*, d'adresser le Bulletin du mois de février publié par la

Section des anciens fonctionnaires de l'UIT.

Nous tenons à informer les intéressés que l'utilisation de nouvelles techniques pour la présentation et la parution de ce Bulletin sont à l'origine d'un important retard dans sa livraison. Nous prions donc les collègues ayant manifesté leur intérêt de bien vouloir nous excuser de ce contretemps, indépendamment de toutes les bonnes

volontés ayant contribué à sa réalisation.

Si d'autres collègues souhaitent profiter de cette distribution, il est encore possible de nous retourner le Bulletin de commande publié à la page 11 d'*ActualUIT* 03-01 ou d'en faire la demande par e-mail à notre adresse: retraites@itu.int

■ Collections d'art de l'UIT

C'est à l'initiative d'un conservateur très particulier, Serge Larcher, que nous ouvrons, pour quelque temps dans *ActualUIT*, une rubrique consacrée aux collections de ce qui n'est pas tout à fait un musée, mais simplement votre environnement de travail, les bâtiments de l'UIT. Vous passez régulièrement, souvent sans le voir, devant des œuvres d'art exposées. D'où viennent-elles, que représentent-elles, etc. C'est

ce que nous vous proposons de découvrir, en vous invitant par le même temps à jeter un autre coup d'œil à cet environnement de travail. La plupart de ces œuvres proviennent de dons des Membres de l'Union, à leur initiative ou à l'invitation de l'Union, comme cela avait été le cas lors du Conseil de 1999 dans la perspective de l'achèvement et de l'inauguration du bâtiment Montbrillant. Dans le courant des années 60, il était

régulièrement rendu compte de ces dons dans le *Journal de l'UIT*. Il est ici proposé de passer en revue les pièces les plus importantes et les plus significatives qui constituent le fond d'œuvres d'art de l'Union.

Et puis, si vous le souhaitez, essayez de vous rappeler où se trouve l'œuvre présentée, avant de trouver la réponse dans *ActualUIT* !

**GILBERTO ALMEIDA – «L'avenir des couleurs» – Dimensions: 74 x 60 cm
Pays donateur: EQUATEUR – Date du don: 21.03.2000**

Gilberto Almeida a commencé très tôt à s'intéresser à la peinture. Son inspiration s'est nourrie des travaux des maîtres de la génération qui l'ont précédé: Kingman, Paredes Guayasamin et Moscoso, qui avaient posé en Equateur les jalons du nouveau réalisme dont devait s'inspirer par la suite l'artiste de San Antonio de Ibarra. Néanmoins, dans un premier temps, comme d'autres artistes de sa génération, il fut attiré par les formes simples et énergiques dépeintes par Guayasamin. Il rompit avec ce style en s'affranchissant de l'anecdote et en contestant directement la société. Il cherchait à aller au-delà du simple portrait des pauvres et des opprimés. Sa détermination à créer un nouveau langage artistique fut renforcée par les contacts qu'il entretenait tôt dans sa vie avec des personnes qui, par la suite, devaient constituer le groupe lucide et novateur représentatif de la nouvelle génération.

Almeida passe quatre années décisives à Guayaquil, de 1960 à 1964. C'est dans cette ville qu'il fut



charmé par les subtilités esthétiques de Manuel Rendón, le grand maître de l'abstrait, et qu'il acquit une maturité certaine dans les domaines de la composition et du

chromatisme.

Toutefois, Almeida ne se sentait pas à l'aise dans la pure abstraction et un courant figuratif se faisait jour dans ses toiles.

C'était la qualité de la matière qui l'attirait le plus dans l'abstrait et son amour de la matière l'a entraîné loin, jusqu'à incorporer dans ses toiles les matériaux les plus divers et les plus inattendus comme le sable, les galets, la fibre de soie.

A son retour à Quito, Almeida était maître de son art et cherchait avidement à découvrir de nouvelles voies. En 1968, il rejoignit les rebelles du Groupe VAN au sein de «l'anti-biennale», durant laquelle il expose des dessins pleins de vigueur réalisés sur papier toilette. Peut-être est-ce au début de cette période de Quito que son dessin a le mieux reflété

son habileté et son savoir-faire artistique.

Ses racines profondes et son amour de la matière le conduisent à chercher, et à trouver un support plus vaste, en l'occurrence les parois murales blanchies à la chaux. Le 31 août 1971, à Buenos Aires, il expose «Muro de Cal» (Mur de chaux), magnifique œuvre de gigantesques proportions exprimant toute la poésie des Amériques et à propos de laquelle il déclara avoir voulu mettre en évidence tout l'héritage indien de l'Equateur. Il a omis d'ajouter qu'il s'agissait de la personnalité métisse de l'Indien. Almeida devait en effet devenir

le peintre, non seulement des Indiens, mais du «cholo», fruit du brassage des races et des cultures.

Dans toutes les œuvres de Almeida, l'exactitude est obtenue par la stylisation, par la composition presque scénographique et par le choix de couleurs simples, mais efficaces, et d'une luminosité équatoriale.

Dans ses dernières créations, le peintre, qui utilise de nouveau des matériaux concrets, a enrichi ses textures, produisant des toiles qui reflètent le génie de l'un des plus grands artistes contemporains de l'Equateur.

Localisation: Niveau 1 Montbrillant (MT100)

■ Organisation de la distribution du courrier interne à l'UIT

Suite à l'article ayant pour titre «URGENT – vous avez dit URGENT» paru dans le dernier numéro d'*ActualUIT* (page 12), le Département des Services communs se doit de rappeler le mode de fonctionnement de la distribution du courrier interne dans notre organisation.

Les tournées des messagers sont organisées comme suit:

- A partir de **8 heures**, ramassage du courrier
- A partir de **9 heures 15**, ramassage et distribution
- A partir de **11 heures**, ramassage et distribution
- A partir de **14 heures 45**, ramassage et distribution
- A partir de **16 heures 30**, ramassage et distribution

Ces tournées se font simultanément dans tous les bâtiments et durent entre 40 minutes et une heure en fonction du nombre de messagers présents et du volume de courrier à distribuer.

En plus des tâches de distribution, les messagers doivent par ailleurs trier le courrier, assurer les pauses d'huissiers aux réceptions, confectionner les badges photos, etc.

Lorsqu'un courrier avec étiquette «urgent» est déposé dans une boîte de sortie, il est bien évident qu'il ne sera pas ramassé avant le prochain passage du messenger (la notion d'urgence ne s'adresse donc qu'au destinataire pour le traitement du dossier).

Le service des messagers ne dispose pas de personnel suffisant pour organiser un service de courrier «URGENT» ou «à la demande».

Si vous souhaitez plus d'informations, voici les points de contact du service logistique:

- par e-mail: alain.brusson@itu.int, ou
- par téléphone:

M. A. Brusson, chef de la section des messagers – 5171

M. P. Timboni, chef-adjoint – 6855

Le Département des Services communs



Mouvements de personnel



FÉVRIER 2001

NOMINATIONS

Date	Nom du fonctionnaire	Nationalité	Affectation
01.02	Mme Mercy NORTEY	Ghana	BDT/FOP/ARB
06.02	Mme Asenath MPATWA	Tanzanie	BDT/FOP/AFR
07.02	Mlle Andrea Maia REBOUÇAS	Brésil	BDT/FOP/AM

MARS 2001

NOMINATIONS

Date	Nom du fonctionnaire	Nationalité	Affectation
01.03	Mlle Sabine BOTALLA-COSTA	France	SG/CONF/POOL
01.03	M. Nicolas STÄUBLE	Suisse	SG/SC/PUBL

DÉPARTS

Départ	Nom du fonctionnaire	Affectation	Motif
19.03	M. Fabien JACQUIER	SG/IS/IED	Démission
31.03	M. Jean-Patrick BARÉ	SG/SGO	Retraite anticipée dès le 01.04.2001
31.03	M. Zoltan John TAR	TSB/SAO	Retraite dès le 01.04.2001

Combien sommes-nous? / How many are we? / ¿Cuántos somos?

	General Service Category	Professional Category	Elected Officials	Total
Headquarters	478	266	5	749
Outposted	16	19	-	35
Short-term contracts	127	40	-	167
Total	621	325	5	951

Au 1er mars 2001

Jean-Pierre CHRISTINAT, né le 10.10.1925, et retraité depuis le 16 août 1985, est décédé le 7 mars 2001.

Nommé à l'UIT dès le 14 avril 1958 au Département du personnel en qualité d'administrateur, il est promu en tant que Chef adjoint du Département en 1962, poste dont il reste titulaire, en tant qu'adjoint de M. Bardoux, jusqu'à la fin de 1983. Dès 1984, il a été nommé Chef a.i. du Département des Conférences et Services communs, jusqu'à sa mise à la retraite pour raisons de santé.



Votre avis nous intéresse.
Nos articles vous suggèrent
remarques ou critiques?
Vous avez vécu une expérience
intéressante à partager avec
d'autres lecteurs?
Ecrivez à: ActualUIT
Courrier des lecteurs
Union internationale
des télécommunications
Place des Nations,
CH-1211 Genève 20
Fax +41 22 730 6437
Tél. +41 22 730 5345
E-mail: actualuit@itu.int
La rédaction ne publie pas
de lettres anonymes.
Sur demande, elle peut
cependant ne pas citer l'auteur
d'une lettre.

ActualUIT sur le Web interne



ITU/Life/

ActualUIT

Journal interne mensuel à
l'intention du personnel de l'UIT

Rédaction:

P. Capitaine
F.J. Cantero
E. Dalhen
M.-F. Fosanelli
D.J. Goossen (responsable)
P. Lusweti

Graphisme:

P. Ortolland
Photographie:
A. de Ferron

Fabrication et production:
Composition des publications

Impression:
Reprographie

© UIT 2001